



Une visite virtuelle vous permet de rencontrer votre prestataire de soins de santé depuis le confort de votre domicile. Votre prestataire de soins décidera si vous êtes un bon candidat. Vous devrez avoir :

1. Un ordinateur (webcam, haut-parleur et microphone), une tablette ou un téléphone intelligent
2. Une connexion internet sécurisée et fiable
3. Un compte courriel

Informez votre prestataire de soins de santé si vous ne possédez pas l'un des éléments ci-dessus. Vous pouvez demander à votre prestataire de soins de santé de réserver [une salle de télésanté sur un site local](#). Certains types d'examen physiques ne sont pas possibles avec les soins virtuels. Les soins virtuels ne peuvent se substituer à des soins en urgence. Pour toute question, veuillez contacter votre fournisseur de soins médicaux.

Conseils pour une bonne visite



Considérez d'avoir un membre de votre famille ou un soignant présent



Choisissez un endroit privé bien éclairé, dans lequel vous pouvez parler en toute liberté



Supprimez les distractions et assurez-vous que vous ne serez pas dérangé.



Positionnez la caméra au niveau des yeux



Assurez-vous que votre appareil est chargé ou branché



Connectez-vous pour votre rendez-vous 5 à 10 minutes plus tôt pour donner du temps en cas de problèmes techniques



Parlez à un volume normal. Augmentez le volume si vous ne pouvez pas entendre votre clinicien



Utilisez une connexion câblée à l'internet ou une connexion Wi-Fi sécurisée pour éviter les éventuels frais de transmission de données

Éléments qui doivent être disponibles

- Votre Carte de services de la Colombie-Britannique (Care card)
- La liste des médicaments, vitamines et compléments
- Le nom et l'adresse de votre pharmacie
- Des informations sur vos antécédents médicaux et symptômes
- Liste des questions que vous voulez poser
- Stylo et papier pour prendre des notes
- Le numéro de téléphone de votre prestataire de soins ou de son bureau

Au cours de votre visite virtuelle

- Votre prestataire de soins de santé présentera toute personne de son côté de l'appel vidéo, et il vous sera demandé de faire de même
- Il vous sera demandé votre localisation actuelle et votre numéro de téléphone en cas d'urgence sanitaire ou si la visite virtuelle est déconnectée
- Posez des questions et parlez de vos besoins et de vos objectifs, comme lors d'une visite en personne
- Préparez un plan de soins avec votre fournisseur de soins de santé :
 - Comment gérer vos symptômes
 - Les recommandations pour les analyses de sang, les tests, les prescriptions, d'autres programmes ou les prestataires de soins de santé
 - Si vous devez avoir un entretien de suivi
 - Que faire si votre état de santé change



À tout moment, vous pouvez décider que vous ne voulez pas avoir une visite virtuelle. Consultez votre prestataire de soins de santé pour tous les arrangements alternatifs



Les visites virtuelles sont-elles sécurisées?

Le respect de votre vie privée est important pour nous. Nous choisissons des applications qui sont conformes à la loi FIPPA sur la protection de la vie privée. Les données audio et vidéo sont cryptées. Les meilleures pratiques de sécurité sont suivies. Les visites virtuelles ne sont pas enregistrées.

La sécurité parfaite n'existe pas. Nous ne pouvons pas contrôler ce qu'il advient des informations une fois qu'elles sont stockées :

- Sur votre appareil
- Par les fournisseurs de télécommunications
- Par les fournisseurs de logiciels ou d'applications

Comment pouvez-vous avoir une visite virtuelle bien sécurisée?

Utilisez des pratiques en ligne sûres, notamment :



Utilisez un Wi-Fi sécurisé et protégé par un mot de passe, et non un Wi-Fi public



Utilisez un logiciel anti-logiciel malveillant et anti-virus mis à jour



Téléchargez les applications uniquement à partir de sources fiables



Assurez-vous que votre application est mise à jour



Soyez conscient de tous les réglages de permission de toutes les applications de votre appareil

Existe-t-il un coût, pour les visites virtuelles?

Il n'y a généralement pas de coût pour les résidents de la Colombie-Britannique qui sont couverts par le Plan de services médicaux (MSP). Vous êtes responsable de tous les coûts ou frais de données encourus par votre fournisseur de services Internet.

De nouvelles ordonnances ou des renouvellements peuvent-ils être donnés pendant une visite virtuelle ?

Les médecins ou les infirmières praticiennes peuvent envoyer des ordonnances à votre pharmacie, à leur discrétion. Préparez le nom et l'emplacement de votre pharmacie.



Assistance Technique des Soins Virtuels

1-844-870-4756

[Services de soins virtuels : Pour les patients](#)